

**HORAIRES DES COURS THEORIQUE PORTANT SUR DES THEMATIQUES DISPENSES
PAR UN ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

TOUS LES MARDIS DE 19H A 20H

1^{er} Mardi du mois : Circulation routière

2^{ème} Mardi du mois : Le conducteur

3^{ème} Mardi du mois : Les autres usagers

4^{ème} Mardi du mois : Réglementation générale

**5^{ème} Mardi du mois : Mécanique et équipements : détecter les
dysfonctionnements**

Dans le cadre de votre parcours de votre formation, ces cours sont obligatoires